



Les grèves de fonctionnaires sous la IVe République

Jeanne Siwek-Pouydesseau

► To cite this version:

Jeanne Siwek-Pouydesseau. Les grèves de fonctionnaires sous la IVe République. Revue française d'administration publique, 2003, 108, pp.533-542. halshs-00335113

HAL Id: halshs-00335113

<https://shs.hal.science/halshs-00335113>

Submitted on 28 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les grèves de fonctionnaires sous la IV^e République

Jeanne Siwek-Pouydesseau

Directrice de Recherche (CERSA. Paris 2)

Les grèves de fonctionnaires, interdites sous la III^e République, restèrent rares et furent souvent des échecs. Ainsi, celles des postiers avant la Première Guerre mondiale ou bien la grève générale du 30 novembre 1938. Seule la grève politique du 12 février 1934 contre la montée du fascisme peut être considérée comme un succès, en termes de mobilisation, chez les fonctionnaires. Des arrêts de travail de quelques heures furent également expérimentés aux Finances, de même qu'une grève des examens dans l'enseignement qui échoua en 1931, ou celle des services publics parisiens en 1937.

Au lendemain de la Libération, le droit de grève des fonctionnaires n'était toujours pas reconnu, le statut du 19 octobre 1946 n'en parlait pas mais le préambule de la Constitution du 27 octobre y faisait référence pour tous, « dans le cadre des lois qui le réglementent ». Rapidement, la grève fut interdite pour les policiers et les CRS, mais certains considéraient toujours que le droit de grève ne concernait pas les fonctionnaires. La IV^e République fut, pour les fonctionnaires, une période d'apprentissage de la grève comme rapport de force corporatif et politique.

On ne dispose malheureusement d'aucune statistique fiable sur la participation effective des fonctionnaires à ces grèves. Il faudrait se plonger dans les archives de chacun des ministères, sans être assuré de trouver des éléments fiables. La Direction générale de l'Administration ne publie des statistiques que depuis 1983 pour la fonction publique de l'Etat et il n'en existe toujours pas aujourd'hui pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière. Pour cette communication, j'ai essentiellement repris la presse syndicale de l'époque mais, c'est une constante, autant les appels à la grève sont largement relatés et circonstanciés, autant presque rien n'est dit sur l'issue et les suites des grèves... Les dossiers de presse de Sciences Po sont lacunaires et peu éclairants pour établir une synthèse, et ceux de la Préfecture de Police encore moins....

En dehors de mes recherches antérieures et de la littérature sur les syndicats en général, je me suis surtout référée à l'étude d'André Tiano sur *les traitements des fonctionnaires* de 1930 à 1957. Il donne une liste détaillée des grèves et de leur objet, où l'on relève malgré tout quelques lacunes ou erreurs, mais le travail reste considérable.

Dans le maquis des mouvements qui marquèrent la IV^e République¹, plusieurs lignes de force peuvent être distinguées : la mobilisation par corporation et dans une relative unité porta souvent des fruits ; l'unité interprofessionnelle au sommet de la fonction publique fut, en revanche, beaucoup plus difficile à obtenir. Le refus de toute coopération entre la FEN et la CFTC d'une part, et surtout entre Force Ouvrière et la CGT d'autre part, explique pour partie le peu d'impact réel des mouvements inter-catégoriels. Les interventions auprès des parlementaires et des gouvernements ne furent peut-être pas plus décisives, mais elles furent constantes, comme le montrent les nombreux comptes-rendus dans la presse corporative. Elles constituèrent l'essentiel de l'action syndicale, à l'exception de la CGT qui ne cessa d'appeler à la grève et à l'unité d'action².

Après un bref tableau des forces syndicales et du problème des traitements, je distinguerai deux moments dans l'apprentissage de la grève, avant de voir les raisons du relatif échec syndical.

1. Les forces syndicales et le problème des traitements

Les forces syndicales de 1945 à 1958

Malgré la réunification de la CGT, les syndicats apparurent, dès la Libération, très divisés. Le rejet des communistes en 1939, après le pacte germano-soviétique, laissait des cicatrices toujours ouvertes tout spécialement chez les postiers, malgré la volonté d'unité au sortir de la Résistance. Aussi bien à la Fédération générale des Fonctionnaires devenant Union générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT en 1946, qu'à la Fédération des Services publics et de Santé, les communistes ou anciens unitaires, jusqu'alors minoritaires, prirent en main de nombreux syndicats nationaux ou locaux, avec des stratégies à l'égard de l'Etat-patron directement liées au contexte politique et à la participation au gouvernement. A la scission de 1947-48, les prises de position furent assez souvent le fait de dirigeants qui entraînaient l'ensemble de leur corporation d'un côté ou de l'autre.

¹ Siwek-Pouydesseau (Jeanne). *Les syndicats des fonctions publiques au XX^e siècle*, Berger-Levrault, 2001, 312 p.

Bidouze (René). *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?*, Editions Sociales, I. 1979, 376 p. II. 1981, 380 p.

Tiano (André). *Les traitements des fonctionnaires et leur détermination (1930-1957)*, Editions M. Th. Genin, 1957, 554 p.

² *La Tribune des Fonctionnaires-CGT*, 1945-1958 ; *La Nouvelle Tribune-FO*, 1948-1958 ; *La Fonction Publique-CFTC*, 1945-1958.

En effet, les syndicats de fonctionnaires de l'Etat ont été traditionnellement organisés par grandes catégories de personnels ou corps professionnels. Ils se présentaient le plus souvent comme des syndicats nationaux, verticaux et centralisés, parallèlement à la structure des services. Ils se sont habituellement regroupés à l'intérieur de chacun des grands ministères en fédérations, elles-mêmes coordonnées en fédération générale ou union de fédérations. Depuis les débuts de la CGT, les postiers se sont réunis en fédération à part, de même que les personnels des collectivités locales et des services de Santé. Des cartels des services publics, au début de la IV^e République comme sous le III^e République, ont permis certaines actions communes entre les fédérations de fonctionnaires et celles des autres services publics, au sein d'une même confédération.

En 1946, l'Union générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT avait sans doute moins de 400.000 adhérents et, l'année suivante, la Fédération de l'Education Nationale faisait état de 180.000 cartes placées, soit la moitié environ de l'UGFF. Il y avait alors 540.000 fonctionnaires titulaires de l'Etat et 285.000 non titulaires, dont 234.000 enseignants et 203.000 postiers³.

La scission entre la CGT et Force Ouvrière à la fin de 1947 entraîna une forte désyndicalisation et la FEN se retira dans l'autonomie. Restèrent en majorité à la CGT plutôt les agents des petites catégories. Bien souvent, les syndicats passèrent en bloc d'un côté ou de l'autre, maintenant de la sorte la cohésion des corps professionnels. Ainsi, aux Finances, restèrent à la CGT, les Douanes actives et le Syndicat des Contributions indirectes après quelques hésitations, alors que Force Ouvrière conservait les syndicats des Douanes sédentaires, du Trésor et de l'Enregistrement. Au ministère des Travaux publics, les conducteurs et agents de travaux allaient à la CGT, les ingénieurs et agents administratifs à FO. Aux Armées, les ouvriers et techniciens optaient pour la CGT, les personnels administratifs pour FO. La Fédération postale ainsi que la Fédération des Services publics et de Santé se divisèrent en deux.

De son côté, la Fédération générale des Fonctionnaires CFTC, qui réunissait à la fois les fonctionnaires de l'Etat et des communes serait passée de 80.000 à 90.000 adhérents à la fin de la IV^e République. L'éclatement de la CGT lui permit d'acquérir une pleine reconnaissance après une relative marginalité.

Les voix obtenues aux élections paritaires dans les années 1950 permettent de mesurer le poids respectif des forces syndicales après la scission. Pour la fonction publique de l'Etat, sur 550.000 votants en 1954, la CGT comme Force Ouvrière totalisaient chacune 20% des

³ INSEE. *Recensement des agents de l'Etat*, 1950 et 1952.

voix, la CFTC 15% et la FEN 28,5%. Aux PTT en 1950, la CGT recueillait 40,8% des suffrages, FO 27,9% et la CFTC 20,8%. Enfin, aux élections paritaires du personnel communal en 1957, la CGT était à 37,4%, FO à 38,4% et la CFTC à 11,7%.

Le problème des traitements

A la Libération, le problème des traitements était double, car il concernait, d'une part la revalorisation en fonction du coût de la vie et, d'autre part, le reclassement des différentes catégories dans une grille indiciaire unique.

Une ordonnance du 6 janvier 1945 avait accordé un redressement des traitements et des pensions. De 1944 à 1945, le pouvoir d'achat des catégories moyennes et subalternes augmenta respectivement de 75% et 25%. En avril 1946, dans la commission Coÿne chargée d'étudier le reclassement, la parité syndicale comprenait dix représentants du Cartel CGT et deux du Cartel CFTC. Face à la montée des revendications catégorielles, la commission ne s'accorda que sur un éventail des traitements de 1 à 8 et finit par ne plus se réunir car l'Union générale des Fédérations de Fonctionnaires-CGT et la Fédération générale des Fonctionnaires CFTC avaient des revendications très supérieures à ce que le gouvernement était en mesure d'accepter. La Direction de la Fonction publique avait préparé un Inventaire des emplois de l'Etat, en déplorant l'écrasement de la hiérarchie. Quant à la Direction du Budget, elle trouvait toutes les propositions inacceptables et voulait une parité absolue entre emplois privés et publics. Les discussions continuèrent pendant toute l'année 1947 avec le gouvernement, qui présenta un plan de reclassement restreint en décembre. Parallèlement, la CGT réclamait une revalorisation de tous les traitements et des ajustements sectoriels furent encore mis au point en 1948. Le reclassement ne fut véritablement terminé qu'en 1950.

La grille indiciaire finale s'échelonnait de 100 à 800, le traitement de base étant fixé d'après la métallurgie parisienne. Les indices nets tenaient compte des retenues d'impôts, de retraite et de Sécurité sociale, mais le principe initial du statut prévoyant le traitement de base à 120% du minimum vital était abandonné. L'incapacité des organisations syndicales à arbitrer entre les revendications catégorielles permit à la Direction de la Fonction publique et à la Direction du Budget d'aboutir à un accord, malgré leur concurrence.

Au final, de 1945 à 1949, le pouvoir d'achat avait diminué de 38% pour les petites catégories et de 44% pour les catégories moyennes, les baisses étant encore plus considérables au sommet de la hiérarchie. Alors qu'il existait 150 échelles en 1930, ramenées à 60 en 1943, la grille indiciaire unique devait fixer durablement la hiérarchie des emplois, supprimer les

indemnités de tous ordres et, en principe, mettre fin aux réclamations sectorielles. Mais, constamment, des compléments de traitements non hiérarchisés et non soumis à retenue pour les retraites mit à mal cette grille. En 1956, le niveau de vie des fonctionnaires avait à peine retrouvé celui de 1930 et restait très inférieur à celui de 1936⁴. La comparaison avec les salaires du secteur privé était surtout en défaveur des catégories supérieures.

2. L'apprentissage de la grève

Dans un premier temps, les grèves catégorielles l'emportèrent, pour obtenir un reclassement avantageux, puis les organisations syndicales comprirent peu à peu qu'il leur fallait faire des actions communes pour aboutir à des revalorisations globales de traitements.

La grève par corporations, première étape de l'apprentissage.

Pour se démarquer de la « collaboration » des communistes au gouvernement, la tendance en voie d'organisation autour du journal *Force Ouvrière*, mena un grand tapage corporatif en faveur du reclassement de nombreuses catégories et contre la vie chère. Les mouvements à la fois inter-catégoriels et intersyndicaux furent rares, d'autant qu'aux divisions internes de la CGT s'ajoutait une implantation croissante de la CFTC dans les services publics. Dès la fin de 1945 toutefois, la CGT et la CFTC se mobilisèrent deux heures pour la révision des échelles de traitements et obtinrent une indemnité provisionnelle.

L'élaboration du statut général des fonctionnaires en 1946 ne donna pas lieu à des mouvements revendicatifs, dans la mesure où ce furent des négociations d'appareils au plus haut niveau. En revanche, la mise en chantier d'un reclassement indiciaire de toutes les catégories professionnelles mit à jour les luttes corporatives ancestrales autour des « parités », où chacun épie le corps voisin⁵ : celui qui est jugé d'un niveau égal, mais aussi celui qui obtient plus et, par là même, « décline » les autres, car chacun a toujours une forte propension à se considérer comme supérieur ! Les reclassements sont, par définition, catégoriels.

Ainsi, en juillet 1946, la Fédération Postale CGT revendiqua avec succès, après cinq jours de grève, la parité avec les régies financières. Dans le contexte de la lutte virulente entre

⁴ Tiano (André), op. cit., p. 248.

⁵ André Tiano donne des exemples pittoresques des luttes catégorielles de cette époque, qui n'ont jamais cessé, mais apparurent un peu moins clairement par la suite : *Les traitements des fonctionnaires et leur détermination (1930-1957)*, op.cit.

communistes et non-communistes, une première scission eut lieu à la Fédération postale, avec la création d'une Fédération Syndicaliste des PTT. En septembre, la Fédération CGT des Finances, de tendance Force Ouvrière, obtint un reclassement et une indemnité d'attente, grâce à un arrêt de travail de quatre jours. Le syndicat CGT du ministère des Anciens Combattants, de tendance communiste, se lança, fin 1946-début 1947, dans une grève dure contre les réductions d'effectifs décrétées par le ministre socialiste ⁶. A la première réunion du Conseil supérieur de la fonction publique, en janvier 1947, Maurice Thorez demanda aux syndicalistes d'établir la liste des services qui devraient être assurés en toutes circonstances, et seuls deux syndicalistes non communistes s'y opposèrent. Mais lorsque la même demande fut faite, en mai suivant, par le ministre MRP, tous les syndicalistes s'élevèrent contre cette atteinte au droit de grève.

Alors que de nombreuses grèves affectèrent le secteur privé et certains services publics durant le printemps et l'été 1947, les fonctionnaires, occupés au reclassement, restèrent relativement calmes. A la fin de 1947, à l'initiative de syndicats ou de fédérations de la CGT tenus par des communistes, des mouvements éclatèrent dans les services municipaux de la région parisienne et aux PTT, en liaison avec les autres salariés, alors que chez les instituteurs parisiens les raisons corporatives étaient déterminantes. Après l'éclatement syndical de fin décembre 47-début 1948, entre CGT, FO et FEN, l'année 1948 vit les grèves professionnelles se multiplier : grève du baccalauréat à l'initiative de la FEN et du SGEN-CFTC, grève de neuf jours de la Fédération FO des Finances contre les avantages accordés aux enseignants, grève des personnels de préfecture, puis à nouveau arrêt de travail intersyndical de quelques heures aux PTT. C'est à la suite de la grève des préfectures que fut rendu l'arrêt Dehaene (1950) : le gouvernement avait pu légalement faire interdire la participation des chefs de bureau à la grève, considérée comme contraire aux nécessités de l'ordre public. A contrario, le droit de grève était reconnu, même en l'absence de lois qui le réglementent.

Tout au long des années cinquante, les grèves catégorielles, de quelques heures à plusieurs jours, mobilisant une ou plusieurs organisations, touchèrent les Finances, les PTT, l'Education nationale... assez souvent avec succès.

Cependant, la création du ministère de la Fonction publique en 1945, le vote d'un statut général en 1946 et le reclassement de tous les traitements dans une grille unique en 1948, amenaient les organisations syndicales à privilégier la discussion des carrières et des rémunérations au sommet. Le plan de reclassement devait être échelonné jusqu'en 1950, mais

⁶ Courty (Marie-Renée). *Les grèves de 1947 en France. Recherche centrée sur le secteur public et nationalisé*. Thèse 3^{ème} cycle IEP de Paris, 1981, 395 p.

l'inflation obligea rapidement à réclamer des indemnités de vie chère et autres compléments. Par ailleurs, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), institué en 1950 dans les entreprises privées, dépassait de beaucoup l'indice de base 100 dans la fonction publique, et les 120% du minimum vital prévus dans le statut de 1946 étaient plus que jamais inapplicables pour des raisons budgétaires. Face à cette situation difficile, les syndicats ne réussirent pas à faire front commun.

Des mouvements intersyndicaux pour tous les fonctionnaires et à l'appel de plusieurs centrales syndicales, généralement de quelques heures, commencèrent cependant à voir le jour. Ainsi en février 1947, à l'appel de la CGT et de la CFTC, en septembre 1948, à l'initiative de la CGT, de FO, de la CFTC et de la CGC ou en juin 1949, en faveur du reclassement⁷ ; ou bien en novembre 1949, lorsque la FEN rejoignit pour une grève de 24 heures la CGT et Force Ouvrière, la CFTC s'abstenant. Ce furent le plus souvent des échecs.

L'émergence difficile de l'unité d'action au sommet.

La poussée des prix de 1948 à 1951 ayant dépassé les 40%, il fallut à nouveau revoir le niveau des traitements. Une revalorisation générale intervint le 24 mai 1951, avec une majoration spéciale pour les petits traitements, entraînant un écrasement de la hiérarchie⁸.

La grève d'août 1953 fut la première grande grève interprofessionnelle et interconfédérale dans les services publics. En effet, la loi du 11 juillet 1953 venait d'autoriser le gouvernement à intervenir par décret sur les carrières, les traitements et indemnités. Les fédérations de fonctionnaires CGT et CFTC envisagèrent une manifestation et un arrêt de travail pour le 4 août. Mais le soir de cette journée, à Bordeaux, la section des PTT-FO, puis les sections CGT et CFTC, lancèrent un mot d'ordre de grève illimité. Le 6 août, un cartel des services publics CFTC et FO décida d'un mouvement qui s'étendit des PTT à la SNCF, à EDF et à tout le secteur public. Force Ouvrière continuait à refuser tout contact avec la CGT. Cette dernière et le Parti Communiste furent très actifs pour mobiliser des comités de grève à la base, avec l'organisation de meetings quotidiens et l'élaboration de cahiers de revendications. Mais FO et la CFTC, considérant que cette grève prenait un tour dangereusement politique, décidèrent d'y mettre fin et trouvèrent un accord avec le président

⁷ D'après *Le Populaire* du 16 juin 1949, se référant à FO, cette grève « d'avertissement » aurait été très largement suivie aux PTT, aux Finances et dans les ministères, mais d'autres journaux avaient tendance à en minimiser l'impact. Des suspensions de courte durée, jusqu'au 21 juin, auraient frappé certains grévistes, mais il ne devait pas y avoir de retenue de traitement.

⁸ Robert-Duvilliers (Pierre) et Pauti (Jean-Marie). *Rémunérations et avantages sociaux dans la fonction publique*, Berger-Levrault, 1974, p. 71-76.

du Conseil Laniel, le 21 août. Dans le même temps, Alain Le Léap et plusieurs militants de la CGT, emprisonnés depuis octobre 1952 pour atteinte à la sûreté de l'Etat, furent relâchés en guise d'apaisement. En fait, chez les fonctionnaires, la grève n'avait été réellement bien suivie qu'aux PTT, dans une période estivale peu propice aux mobilisations. Même les responsables syndicaux étaient en vacances et ne pouvaient rentrer à Paris, faute de trains ... A la suite de cette grève, les fonctionnaires de l'Etat FO s'organisèrent dans une nouvelle Fédération générale des fonctionnaires, alors que depuis 1948, ils étaient réunis avec les postiers dans un comité interfédéral.

Une circulaire Laniel du 12 août 1953 avait interdit la grève aux magistrats, aux fonctionnaires de catégorie A participant à l'action gouvernementale ainsi qu'aux agents indispensables à la sécurité. Dans les PTT, il y eut 7500 suspensions pour refus de réquisition en vertu de la loi sur l'organisation en temps de guerre. Des retenues de traitements furent également opérées, mais les chefs de service n'établissaient pas toujours la liste des absents, ce qui fut très longtemps vrai pour tous les mouvements.

Le décret du 17 septembre 1953 créa une indemnité dégressive non soumise à retenue pour pension, avec des taux variables selon les zones de salaires. Mais le décalage entre les traitements moyens et supérieurs allait en s'aggravant par rapport au secteur nationalisé. Finalement, on opéra surtout des ajustements au coup par coup, selon la combativité des catégories professionnelles (enseignants, postiers, agents des Finances...).

A la fin de janvier 1954, un appel commun à la CFTC et à FO fut suivi par la CGT. Il faut, en effet, distinguer les appels communs et les appels distincts, mais simultanés, pour un même mouvement. Et distinguer aussi les appels de sommet et ceux de la base. Des accords locaux étaient parfois passés à la base entre les trois organisations, pour des débrayages ou des assemblées. Dans la foulée, la confédération CGT proposa une nouvelle journée d'action, notamment pour les bas salaires dans l'ensemble des professions. Un plan d'action très précis fut relayé par l'UGFF pour le 28 avril, et la CFTC appela parallèlement pour le même jour, mais ce fut un échec. Le secrétaire général de la Fédération générale des Fonctionnaires CFTC en concluait que les pouvoirs publics n'apporteraient de solution que sous la menace de la pression⁹.

La crise du recrutement dans la haute fonction publique amena le gouvernement à améliorer la hiérarchisation des rémunérations. Mais, en juin 1954, les quatre centrales de fonctionnaires (UGFF-CGT, FGF-CFTC, FGF-FO et FEN) organisèrent une journée de protestation unitaire, contre le décret du 26 mai en faveur de la hiérarchie, et pour le

⁹ *La Fonction Publique-CFTC*, avril 1954, p. 3.

relèvement général des traitements ainsi que de l'indemnité de résidence. Pour la première fois, il y avait eu un appel simultané, si ce n'est commun, des quatre organisations. Cette journée se traduisit par de nombreux débrayages et une manifestation devant le ministère des Finances. A l'automne, au moment du vote du budget, une autre manifestation eut lieu sous l'égide de la CGT et de FO, toujours au sujet des traitements.

A la fin de l'année 1954, des entretiens parallèles entre l'UGFF-CGT et la FGF-CFTC d'une part, entre les fédérations générales des fonctionnaires CFTC et FO d'autre part, échouèrent à organiser une journée de grève dans la fonction publique. Puis en 1955, des rencontres trilatérales entre la CGT, la CFTC et la FEN, et entre ces deux dernières et FO, n'obtinrent pas plus de succès. Seuls des mouvements catégoriels, à l'appel d'une, deux ou trois fédérations ou syndicats affectèrent les PTT (CGT), l'enseignement (FEN et SGEN-CFTC), l'administration pénitentiaire (CGT, CFTC et FO), la navigation aérienne (CGT, FO et CFTC pendant 50 jours). Les actions communes par secteurs montraient toujours une certaine efficacité.

3. Un relatif échec syndical

En définitive, l'exclusive du niveau confédéral de Force Ouvrière contre la CGT, ne permit pas d'obtenir une véritable convergence des organisations de fonctionnaires face au gouvernement, malgré des revendications proches.

L'échec significatif des discussions de juin 1955

La succession de décrets d'ajustement des rémunérations ayant abouti à un système incohérent, une remise en ordre s'imposa en 1955. De fait, les organisations syndicales réclamaient un alignement sur les salaires des entreprises nationalisées. Des discussions eurent lieu au printemps entre la CGT, la CFTC et la FEN, qui elles-mêmes s'entretenaient avec les fonctionnaires FO. Finalement, des contacts plus ou moins secrets s'établirent entre l'UGFF-CGT et la FGF-FO en juin, et une réunion commune se tint même au siège de la CFTC¹⁰. Ils devaient surtout être secrets vis-à-vis de la confédération FO, car la FGF, pour des raisons d'efficacité corporative, n'avait pas les mêmes préventions à l'égard de l'UGFF-CGT. Néanmoins, la FGF-FO, désavouée par sa confédération, nia qu'un accord ait été

¹⁰ Un compte-rendu détaillé de ces épisodes fut donné dans *La Tribune des Fonctionnaires-CGT*, juin-juillet 1955, p. 1-2.

conclu. Parallèlement, la CGT rencontrait la FEN et la FGAF, qui ne voyaient pas la CFTC en raison des principes de laïcité, et des communiqués étaient publiés en termes identiques, mais il ne s'agissait pas d'un appel commun. Finalement, une journée de manifestations fut organisée le 21 juin par la CGT et la CFTC, alors que FO et la FEN s'abstenaient. Comme à l'habitude, la CGT maintenait un ton constamment offensif en faveur de débrayages, motions, pétitions, envois de télégrammes, délégations et comités de préparation à la grève.

Inquiet de ces échanges entre les différentes organisations, le président du Conseil Edgar Faure reçut, le 27 juin, une délégation de l'ensemble des fonctionnaires CGT. Assisté de son conseiller technique Giscard d'Estaing, il accepta un relèvement du traitement de base échelonné sur quatre ans, mais la CGT voulait le tout au 1^{ier} juillet et, après un nouvel entretien, la CGT refusa un compromis. Le même jour, FO, la CFTC et la FEN furent également reçues. Mais le secrétaire général de la confédération Force Ouvrière, Robert Bothereau, pour tenir l'ensemble de ses troupes, prit alors la tête d'un Cartel des Services publics réunissant la Fédération des Services publics et de Santé, les postiers (toujours en phase avec la confédération concernant la CGT), les Tabacs et Allumettes et la Fédération générale des Fonctionnaires, contre toute unité d'action et pour des « solutions pacifiques ». La commission exécutive Force Ouvrière démentit, en outre, les contacts entre les fonctionnaires CGT et FO, qui avaient bien eu lieu. Après une longue bataille parallèle de harcèlement parlementaire, FO suspendit le mot d'ordre de grève pour le 1^{ier} juillet, qui fut également rapporté par la CGT.

Les responsabilités de la confédération Force Ouvrière et de la FEN

A l'évidence, la confédération FO avait fait échouer l'unité d'action des fonctionnaires. Or les agents de l'Etat groupés dans la FGF-FO avaient pu mesurer l'efficacité des actions communes dans certaines corporations, ainsi aux Finances, et ils étaient persuadés qu'il en serait de même pour l'ensemble de la fonction publique, en particulier pour la fixation du niveau des traitements par le gouvernement. De plus, les responsables des différentes organisations représentatives de fonctionnaires se connaissaient bien, après avoir participé aux très nombreuses commissions de reclassement, et ils se retrouvaient aussi une ou deux fois par an au sein du Conseil supérieur de la Fonction publique. Cependant, si les réunions du Conseil furent nombreuses de 1947 à 1949, elles devinrent ensuite plus rares, à l'exception de 1952 avec cinq séances. Les responsables avaient donc noué des relations, dont beaucoup dataient d'avant la scission de 1948 et, qui plus est, les secrétaires généraux de la

FEN et de FO appartenaient au même parti. En cette année 1955, les principaux protagonistes étaient Léon Rouzaud, secrétaire général de l'UGFF-CGT de 1950 à 1956 et qui n'appartenait pas au Parti Communiste, Jean Vandenbussche, secrétaire général de la FGF-CFTC de 1946 à 1957, Adrien Lavergne, secrétaire général de la FEN de 1945 à 1956, et René Auzanneau, militant de longue date mais éphémère secrétaire général de la FGF-FO de mai à décembre 1955, car il mourut d'une crise cardiaque après une année éprouvante.

A la fin de 1955, le Cartel FO des Services publics publia une longue « Lettre aux candidats » pour les élections législatives. Selon lui, la majorité des membres de l'Assemblée Nationale dissoute n'avait pas eu le courage d'imposer aux gouvernements « l'octroi des crédits indispensables à la réalisation des vœux qu'elle avait exprimés à plusieurs reprises ». La solution devait être trouvée dans un assainissement économique et financier : circuits de distribution, fraude fiscale, privilèges fiscaux etc..¹¹ - ce qui sera un thème constant des argumentaires de Force Ouvrière.

L'année 1956 connut une grande effervescence politique avec l'arrivée d'un gouvernement Guy Mollet, l'intensification de la guerre en Algérie et l'intervention soviétique en Hongrie. FO et la FEN rompirent alors toute relation avec la CGT pour une éventuelle action commune sur les traitements. Cependant, en janvier 1957, une journée d'action fut organisée à la fois par FO, la CFTC et la CGT. La fin de l'année fut marquée par plusieurs mouvements revendicatifs, avec des appels séparés des différentes organisations. Ainsi, un appel séparé de la CGT, de FO et la CFTC pour le 19 novembre 1957 semble avoir eu un certain succès en terme de mobilisation. Les événements de Hongrie avaient fait espérer à certains un affaiblissement de la CGT, mais le projet de Mouvement Syndical Uni (MSUD) entre Denis Forestier (FEN), Roger Lapeyre (Travaux publics FO) et Aimé Pastre (Pénitentiaires CGT), en 1957, fut sans lendemain. Depuis 1956, le gouvernement avait également rompu tout contact avec la CGT, aussi lorsque, au début de 1958, fut instituée une Commission Masselin pour étudier une remise en ordre des traitements de la fonction publique et leur harmonisation avec le secteur nationalisé, l'UGFF-CGT en fut exclue. Cette commission comprenait des fonctionnaires, dont les représentants de la Fonction publique et du Budget, ainsi que des représentants syndicaux. Les travaux de la commission durèrent deux ans et la comparaison avec le secteur public fit apparaître un décalage, en début de

¹¹ *La Nouvelle Tribune-FO*, décembre 1955.

carrière, de 10% environ pour les catégories C et D, et de 20% pour les A et B. Les différences allaient ensuite en s'atténuant avec le déroulement de la carrière¹².

Au terme d'une décennie de mobilisations ou d'actions parlementaires et politiques assez peu efficaces, la CFTC se disait favorable à une procédure d'arbitrage lors des conflits. « La grève est une épreuve de force et un mal social, surtout lorsqu'il s'agit de services publics... Mais par la grève, les travailleurs entendent obtenir la fin d'un autre désordre qui est celui de la situation injuste qui leur est faite. De la grève – à laquelle ils recourent rarement – les fonctionnaires recherchent, en quelque sorte, un arbitre entre eux et leur patron, l'Etat »¹³. Ce qui était une définition pour le moins originale du rapport de force, pris comme arbitrage.

En conclusion, la IV^e République connut des grèves morcelées et peu efficaces, dues en grande partie à la position intransigeante de FO contre les « staliniens » et de la FEN contre les « calotins ». En effet, les représentants de l'ancienne CGT n'avaient jamais accepté les concurrents. D'où un appel constant aux parlementaires, avec des effets tout aussi mitigés. Lorsque le Parlement n'aura à peu près plus de pouvoir, sous la Ve République, il faudra bien que les syndicats de fonctionnaires cherchent à s'organiser plus efficacement.

¹² Robert-Duvillers (Pierre) et Pauti (Jean-Marie). *Rémunérations et avantages sociaux dans la fonction publique*, op. cit., p. 81-90.

¹³ *La Fonction Publique-CFTC*, février 1958, p. 3.